

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Saïgues, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saïgues), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Christiane SERRE (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Bernard LACOUR (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Thierry FONTY (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret)

Secrétaire de séance : Eric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 5 avril 2024

20240411025DE

VALIDATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA BASE NAUTIQUE DE LASTIOULLES

Monsieur le Président rappelle que le bureau de l'association du Centre Nautique de Lastiouilles (CNL), déléataire de Sumène Artense communauté pour la gestion et l'exploitation du centre nautique a été totalement renouvelé le 06/02/2024. La nouvelle équipe présidée par Monsieur SAINTE-MARTHE FLEMING Basile a présenté à la Communauté de commune son projet associatif.

En synthèse ce dernier est conforme au contrat de DSP et cohérent avec la stratégie touristique intercommunale.

Il repose sur les axes suivants :

- Améliorer et diversifié de l'offre de location (augmentation et renouvellement des embarcations)
- Développer l'accueil des scolaires et des groupes
- Elargir l'offre d'activités accessoires : coin snack, animations diverses (défis sportif, apéro-concert...)
- Participer à la promotion touristique du territoire
- Mettre en place une communication renouvelée (site internet, dépliant, réseaux sociaux)

Ce projet associatif suppose pour Sumène Artense communauté :

- l'acquisition matériel nautique (gilet d'aides à la flottaison, pédalos, kayaks, paddles)
- La validation des tarifs proposés par le CNL
- la validation des orientations proposées par le CNL pour ce qui concerne les activités accessoires.

Les tarifs sont les suivants :

Tarifs particuliers

Prestation	Prix 1/2H	Prix 1H	Prix 2H	2*2H	5*2H
1 nuit		18€	30€		

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024
Date de réception de l'AR: 23/04/2024
015-27-160-1056-20240411025DE-DE
AG E D J

Topaz 14		30 €	50 €		
Location pédalo	15€	20€	35€		
Stand up Paddle		12€	21 €		
Kayak		12 €	21 €		
Kayak double		15€	25 €		
Stage découverte 2 jours 2h/j			33 €	65€	
Stage 5 jours 2h/j					130€

Tarifs groupes

Prestation	Prix 1/2H	Prix 1H	Prix 2H	2*2H	5*2H
Optimist		11.70 €	20 €		
Topaz 14		20 €	33 €		
Location pédalo		12 €	21 €		
Stand up Paddle		7,2 €	13 €		
Kayak		7,2 €	13 €		
Kayak double		9 €	15 €		
Stage découverte 1j 2h			25€		
Stage découverte 2 jours 2h/j				39€	
Stage 5 jours 2h/j					78€
Kayak ou paddle encadré		12€	20€		

Tarifs scolaires

Prestation	Prix 1/2H	Prix 1H	Prix 2H	2*2H	5*2H
Optimist		7,8€	13€		
Topaz 14		12€	20€		
Location pédalo		7€	12,3€		
Stand up Paddle		3,9€	6,9€		
Kayak		3,9€	6,9€		
Stage découverte 1j 2h			10€		
Stage découverte 2 jours 2h/j				20€	

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024

Date de réception de l'AR: 23/04/2024

05-241501055-20240411025DE-DE

A G E D I

Stage 5 jours 2h/j					39€
Kayak ou paddle encadré		6€	9€	16€	35€

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 28 voix POUR :

- Valide les tarifs tels que présentés ci-dessus
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 11 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le

Affichée ou notifiée le

Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024

Date de réception de l'AR: 23/04/2024

05-241501055-20240411025DE-DE

A G E D I